

CH Robert Bisson LISIEUX

LIVRET D'ACCUEIL

MATERNITÉ - NÉONATOLOGIE



Se repérer



AU DÉPART

GARE PRINCIPALE

Parking puis passer le passage à niveau.
Prendre rue des Pavements.
Au carrefour à gauche: av. St Thérèse.
Au 1er carrefour Jean Paul II, à droite.
Remonter le bd Jeanne D'Arc.
Au rond-point, à droite, direction Paris (RN13).
Au 1er carrefour, à droite puis direction Hauteville.
Centre Hospitalier à droite.

GARETER

Le Grand Jardin TER: Basse Normandie -Ligne 5 - Dives - Cabourg - Trouville / Deauville - Lisieux

Prendre la direction du parking.

Direct.
TROUVILLE
DEACUVILLE
HONFLEUR

Read TER

Fournet

Genda rmerie

N 179 bd Duchesné Fournet

Gare TER

La Poste

rue Gal Leclerc

rue Condorcet

Pompiers

Sous Préfecture

Direct. CAEN

4 rue Roger Aini 14107 LISIEUX CEDEX

02 31 61 31 31

Nous contacter

Urgences Gynéco-Obstétriques :

02 31 61 32 30

Secrétariat consultations:

02 31 61 32 23

Standard du Centre hospitalier : 02 31 61 31 31 Vers le Carrefour de l'Espérance Direct. PARIS A13 **Direct. PARIS** Direct. HAUTEVILLE bd Jeanne d'Arc Direct. ORBEC **CHARTRES** a v. Ste Th érèse Paul Gare Principal rte d'Alençon Direct. av. du 6 jui LIVAROT **ALENÇON** bd Pompidou ST DÉSIR DE LISIEUX

Bienvenue à la maternité

Vous attendez un enfant et vous souhaitez accoucher à la maternité du Centre hospitalier de Lisieux. Nous savons et comprenons que chaque femme, chaque couple et chaque grossesse sont uniques. C'est une nouvelle et belle aventure. Nous mettons donc tout en œuvre pour que vous puissiez vivre individuellement votre accouchement, dans le respect de votre choix et en toute sécurité.

Nous vous remercions de votre confiance et mettons à votre disposition ce livret d'accueil qui permettra de répondre aux questions que vous vous posez. Il est conçu pour vous informer de l'organisation de notre maternité. Il vous apportera de précieux conseils pour un séjour que nous vous souhaitons agréable.

L'équipe médicale et soignante sera toujours à votre disposition pour vous guider tout au long de ces quelques mois à venir.

Vous pouvez également télécharger ce livret sur notre site internet, rubrique « La maternité ».



Sommaire

Introduction4
Les équipes5
Le déroulement de votre grossesse6
Le jour de votre
accouchement8
L'accueil de votre enfant10
Votre séjour11
Le service de Néonatologie12
Votre sortie13
Vos droits14
La qualité de la prise
en charge15
La charte de l'enfant hospitalisé16
Les recommandations de l'"Ami des bébés"16

Introduction



Pour vous offrir un service public de soins de haut niveau, la maternité du Centre hospitalier s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire prête à répondre à toutes vos questions.

La maternité est de niveau 2B, prenant en charge les nouveau-nés venant au monde à partir de la 32^{ème} semaine d'aménorrhée.

La maternité du Centre hospitalier est rattachée au Réseau Normand de Périnatalité. Les objectifs du réseau sont d'améliorer les soins et la santé des femmes enceintes et des nouveau-nés. Il assure le suivi de commissions professionnelles et thématiques, des formations et l'élaboration de référentiels et de protocoles.

Nous travaillons dans le cadre du plan de périnatalité, avec plus de sécurité, d'humanité, de proximité, de qualité et d'évaluation.

La préparation à la naissance, sous des formes variées à l'hôpital ou en ville, et l'entretien individuel de grossesse sont des moments particulièrement importants pour informer et écouter les futurs parents.

La personnalisation de la prise en charge est déclinée tout au long de la grossesse, depuis la première consultation et jusqu'au retour à domicile. Nous veillons tout particulièrement au respect de votre choix sur les modalités d'accouchement, d'analgésie, d'alimentation de l'enfant ...

Notre niveau de compétence et d'équipement nous permet de prendre en charge les urgences maternelles et d'assurer le suivi de grossesse pathologique.

Nous sommes dans une démarche IHAB (Initiative Hôpital Ami des Bébés) label qualité regroupant des indicateurs autour de la bientraitance de l'enfant et de sa mère dans le respect des rythmes du bébé.

Qu'est-ce qu'un projet de naissance ?

C'est un descriptif de vos souhaits. Il doit être rédigé et faire apparaître vos demandes très concrètes. Le projet de naissance doit être discuté avec l'équipe médicale. Certaines de vos attentes pourront ne pas être satisfaites (pour votre sécurité, ou en raison de l'organisation du service).

Le projet de naissance peut être modifié à tout moment, pendant votre grossesse ou en cours de travail. Il n'est pas figé : ce n'est pas un contrat, mais un projet modulable.

Véritable outil de communication entre les parents, les sages-femmes et obstétriciens, le projet de naissance assure une continuité avec les différentes équipes. C'est un moyen de rapprocher, dans le dialogue, les couples et les soignants.

Les équipes

L'ÉQUIPE MÉDICALE

Gynécologues-obstétriciens

(le médecin de garde est présent tous les jours dans le service). De permanence 24h/24.

Sages-femmes

pour vous prodiguer les soins et assurer le suivi de votre enfant. La sage-femme sera votre interlocuteur privilégié lors du suivi de grossesse, la préparation à la naissance et à la parentalité, l'accouchement et lors de votre séjour.

Pédiatres

assurent le suivi quotidien des nouveau-nés. De permanence 24h/24.

Anesthésistes

De garde 24h/24.

Internes de médecine

(l'établissement participe à la formation des futurs médecins).

Etudiants

Des étudiants en médecine, étudiantes sagesfemmes, infirmiers, aides-soignantes, auxiliaires puéricultrices,...

L'ÉQUIPE PARAMÉDICALE

Auxiliaires de puériculture et aides-soignantes

qui vous guideront dans l'apprentissage des premiers gestes parentaux.

Infirmières

pour vous prodiguer tous les soins nécessaires pendant votre séjour.

Infirmière puéricultrice

Les consultations

Vous êtes enceinte et vous fumez?

Tabacologie

pour assurer le suivi de votre enfant

Agents de service hospitaliers

pour vous servir les repas et assurer l'entretien de votre chambre.

qui peut vous être proposé pour un soutien pendant la grossesse, votre séjour et après l'accouchement.

Selon vos besoins, ou ceux de votre enfant.

d'autres professionnels peuvent intervenir dans le service: assistante sociale, diététicienne, kinésithérapeute, consultante en lactation...

Acupuncture

Une sage-femme de l'équipe peut vous proposer un accompagnement par acupuncture pendant la grossesse et après l'accouchement.

Consultation allaitement

Pour vous informer et vous accompagner avant et après la naissance.

C'est peut-être l'occasion de réduire votre consommation, voire arrêter de

fumer. Il vous est proposé de ne pas rester seule dans votre démarche.

Et aussi des consultations de:

- Diabétologie
- Alcoologie
- Psychologue ...

Psychologue

Le déroulement de votre grossesse



La surveillance de votre grossesse peut être faite par votre médecin traitant, votre gynécologue libéral, votre sage-femme libérale, mais aussi dans notre maternité, en particulier lors des trois visites recommandées:

- les consultations obstétricales au 8ème et au 9ème mois
- la consultation d'anesthésie, et ceci en prévision de votre accouchement dans notre maternité.

La préparation à la parentalité

La préparation à la naissance et à la parentalité peut s'effectuer avec votre sage-femme libérale ou les sagesfemmes du service.

Cette préparation comporte des informations sur la grossesse, les positions d'accouchement, l'allaitement, les soins de puériculture, les exercices de relaxation, la respiration...

Pour votre information, huit séances sont prises en charge par la Sécurité Sociale. Nous vous invitons à participer à ces séances de préparation pour une meilleure connaissance de soi, s'initier à la relaxation et aux exercices permettant une adaptation à la grossesse et à l'accouchement, s'informer sur les rythmes du nouveau-né et de son alimentation, dialoguer avec l'équipe...

Pendant votre grossesse vous pouvez assister à des réunions animées par une consultante en lactation:

une séance d'information sur l'allaitement maternel le 1^{er} lundi de chaque mois dans les locaux des consultations maternité

Pour tous renseignements

ou autres questions, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de la maternité :

02 31 61 32 23, du lundi au vendredi, de 9h30 à 16h00.



Les consultations prénatales

L'entretien prénatal et les diverses consultations qui peuvent être proposés font l'objet d'une fiche spécifique jointe en annexe.

Les urgences gynéco obstétriques

En cas d'urgence, vous pouvez être accueillie 24h/24 par un interne, une sage-femme et un gynécologue obstétricien senior.

Si vous avez une inquiétude ou un problème, vous pouvez téléphoner au 02 31 61 32 30 avant de vous déplacer.



La consultation d'anesthésie

Elle est obligatoire à partir du 8ème mois de grossesse, que vous envisagiez ou non une péridurale (cf. la péridurale en quelques mots, page 8). Cette consultation est très importante afin de dépister d'éventuels facteurs de risques. Elle se déroule au sein des consultations externes de la maternité. Vous devez prendre rendez-vous au 02 31 61 31 16

Documents à apporter obligatoirement:

- Carte de groupe sanguin
- Résultats d'examens biologiques
- Résultats d'échographies













PHOTOGRAPHE
80 Boulevard Ste Anne 14100 LISIEUX
02 31 63 75 65
sylviecreationphoto.fr

Conseils santé

Voici des conseils que vous pouvez suivre au quotidien pendant la grossesse.

Ils vous permettront d'avoir une bonne hygiène de vie, pour bien préparer l'accouchement:

Le sommeil

Pendant la grossesse, vous pouvez rencontrer des difficultés à vous endormir. Voici quelques conseils pour faciliter votre endormissement : respectez des heures de sommeil régulières, allez vous reposer dès les premiers signes de fatigue, prenez un bain en fin de journée pour vous détendre, limitez la consommation de thé et de café, compensez une mauvaise nuit par des siestes...

L'alimentation

Les aliments nutritifs sont bénéfiques pour vous, mais aussi pour votre enfant. Ils lui fournissent les nutriments nécessaires à son développement. Il faut alors adopter un régime alimentaire sain et équilibré. En résumé, il faut manger 3 fois par jour, et de tout (en évitant les repas trop gras): fruits et légumes bien lavés (qui apportent fibres, vitamines, folates), viandes bien cuites, œufs et poissons (protéines, fer), produits laitiers (calcium), féculents (glucides)...

Éviter la consommation excessive de sucres rapides (sodas, sirops). La seule boisson recommandée pour une femme enceinte est l'eau pure.

· L'activité sportive

Bon pour votre corps, pour le moral et aussi pour la santé de votre enfant, le sport vous permet également de bien vous préparer à l'accouchement.

Cependant, il y a des règles à respecter: évitez les sports trop intensifs (jogging, football, basketball...) et préférez les sports doux (yoga, marche, natation...).

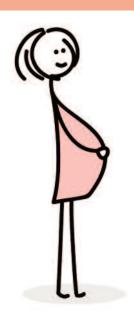
Les interdits

Alcool, tabac et drogue sont fortement déconseillés pendant votre grossesse. Cela peut avoir des effets néfastes sur le développement de votre bébé. Des consultations de tabacologie et d'addictologie vous sont proposées au sein de l'établissement.

Le jour de votre accouchement

Votre enfant va naître. L'équipe vous accueillera au bloc obstétrical composé de salles de pré-travail, de salles de naissance, d'une salle de césarienne dédiée et contiguë aux salles de naissance, et également de salles de soins dédiées à la prise en charge du nouveau-né.

Toutes nos salles sont équipées de lianes de suspension, de ballons... La salle nature est équipée, de plus, d'une baignoire. Cela permet, selon vos souhaits et votre projet de naissance, d'être accompagnée autrement tout au long de votre pré-travail ou de votre travail. Ce choix peut être modifié soit à votre demande soit sur décision de l'équipe médicale.



Quand venir?

Des circonstances imposent un avis médical:

- contractions utérines régulières et douloureuses
- perte de sang
- perte du liquide amniotique
- fièvre à partir de 38°5
- disparition/diminution des mouvements actifs du bébé

Avant de quitter votre domicile, le jour de l'accouchement

- Penser à ôter bijoux, piercing, vernis à ongles et lentilles de contact
- Ne pas hésiter à prendre une douche ou un bain (préférez la douche si la poche des eaux est rompue)
- Mettre des vêtements propres

Des précautions sont à prendre:

si vous n'avez pas accouché la veille de la date prévue du terme, prenez rendez-vous auprès des sagesfemmes au 02 31 61 32 30 pour le lendemain.

La péridurale

en quelques mots

L'analgésie péridurale est une technique d'anesthésie locorégionale réalisée par un médecin anesthésiste réanimateur. Cette technique assure une bonne stabilité des fonctions vitales, bénéfiques pour la mère et l'enfant. Elle est destinée à supprimer ou atténuer la douleur de l'accouchement et/ou si besoin, à en faciliter le déroulement.

Une consultation est réalisée par le médecin dans les quelques semaines qui précèdent votre accouchement. N'hésitez pas, à cette occasion, à poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

Au moment de la péridurale, vous aurez la visite du médecin anesthésiste qui vous prendra en charge et actualisera avec vous les données de votre dossier. Il peut arriver, en fonction de votre état de santé ou du résultat d'examens complémentaires, que l'analgésie péridurale ne puisse être effectuée, contrairement à ce qui était prévu.



C'est le cas, par exemple, s'il existe de la fièvre, des troubles de la coagulation du sang, une infection de la peau au niveau du dos, ou toute autre circonstance pouvant être considérée comme à risque. Le choix définitif et la réalisation de l'acte relèvent de la décision du médecin et de sa disponibilité.



Pour les démarches administratives

- votre pièce d'identité
- votre livret de famille ou la reconnaissance anticipée de votre enfant
- votre carte Vitale
- votre carte de mutuelle
- votre carte de groupe sanguin
- votre dossier médical: examens réalisés à l'extérieur (bilans, échographies, ...).



Le trousseau pour le séjour

Pour vous:

- des chemises de nuit ouvertes ou pyjamas
- deux soutiens-gorge d'allaitement
- des coussinets et un coussin d'allaitement (si vous allaitez)
- des slips filets
- un drap de bain
- un nécessaire de toilette
- du linge de toilette pour vous et votre enfant
- un stylo
- une paire de chaussons
- un brumisateur
- un maillot de bain (si vous souhaitez utiliser la baignoire)

Pour votre bébé

(été comme hiver):

- 6 pyjamas
- 4 brassières de laine
- 6 brassières de coton ou bodys
- 2 bonnets de laine ou coton
- 5 paires de chaussons ou chaussettes
- 6 bavoirs
- 1 thermomètre médical pour nourrisson
- 1 thermomètre de bain
- 2 turbulettes ou gigoteuses
- 2 draps de bain
- cotons carrés pour le change
- liniment oléocalcaire

Pour la naissance

Nous vous recommandons d'apporter un petit sac différent de votre valise d'hospitalisation contenant le nécessaire pour vous et votre bébé (les bagages volumineux ne sont pas autorisés dans le bloc obstétrical).

Pour la sortie

Prévoyez les vêtements appropriés à la saison et le siège auto «Dos à la route» pour un retour en toute sécurité.

Nous vous recommandons de laver tous les vêtements qui seront en contact direct avec la peau de votre bébé, en évitant l'utilisation d'assouplissant.

La prise en charge de votre douleur

Notre maternité considère la prise en charge de la douleur comme une priorité. Nous nous engageons à évaluer, prévenir, traiter et soulager le plus efficacement possible votre douleur dès votre arrivée et à chaque étape de votre parcours de soins. L'équipe travaille en collaboration avec le CLUD (cf. page 15) de l'établissement afin d'améliorer les procédures de prise en charge douleur.

Ainsi votre douleur peut être prévenue et traitée par différentes techniques des plus médicalisées (prise d'antalgique, cathéter cicatriciel, péridurale, rachi anesthésie, voire anesthésie générale), aux plus naturelles (bain, acupuncture, hypnose, ...).

Des douleurs pelviennes persistent durablement après votre accouchement? N'hésitez pas à en parler avec votre sage-femme ou votre obstétricien afin qu'il vous oriente, au besoin, vers le service de consultation douleur chronique de l'établissement (consultations du lundi au vendredi: 02.72.27.80.40).



Acupuncture / Hypnose / Homéopathie

La maternité développe les techniques d'acupuncture, d'hypnose et d'homéopathie. Elles vous sont proposées en complément de votre suivi, sur prescription d'un médecin ou d'une sage-femme du service. Elles sont dispensées par une sage-femme spécifiquement formée à cette pratique et permettent la prise en charge:

- De la gestion des émotions lors de la grossesse et à l'approche de l'accouchement
- Des maux pouvant survenir lors de la grossesse et des suites de couches.

La naissance

Le grand jour est arrivé. Vous allez être conduite dans le bloc obstétrical, pour être installée en salle de pré-travail ou en salle de naissance.

Une seule personne est autorisée en salle de naissance à assister la future maman. Une salle d'attente pour la personne accompagnante est située à proximité du bloc obstétrical.

À l'entrée du bloc, par mesure d'hygiène, la personne « désignée » par la patiente est priée de mettre une sur-blouse, et il est recommandé de se frictionner les mains avec une solution hydro alcoolique.

Toute l'équipe est là pour vous entourer et vous aider.

Pourquoi prendre un bain ?

Une eau à 37° apporte:

- Une sensation de légèreté et de flottement
- Une diminution de la tension musculaire
- Une douleur atténuée
- Une meilleure dilatation

L'accueil de votre enfant

Avant de regagner votre chambre, vous resterez environ deux heures en salle de naissance avec votre bébé, sous la surveillance de l'équipe.

Pendant ce temps, votre bébé sera placé en peau à peau avec vous, si son état et le vôtre le permettent ; ou avec votre conjoint(e).

Ceci peut également être proposé en salle de réveil dans le cas d'une naissance par césarienne. En cas d'impossibilité, cela sera proposé à votre conjoint(e).



La première tétée

Quel que soit le choix d'alimentation pour votre bébé, vous pourrez lui donner une tétée juste après la naissance, afin de lui offrir des anticorps, présents dans le colostrum, lors de ce moment privilégié.

Le peau à peau

A la naissance, l'accueil en peau à peau est préconisé pour le nouveau-né avec sa maman ou son papa pour favoriser son adaptation à la vie extra-utérine. Il s'agit de placer votre enfant en contact peau contre peau en veillant à laisser les voies respiratoires bien dégagées.

Le peau à peau dès la naissance est un moment privilégié que vous pourrez renouveler pendant le séjour.

Développement durable

Les biberons à usage unique sont récupérés, et le tri de ces déchets permet de faire des dons à des associations locales en lien avec l'enfance.



La déclaration de naissance à l'état civil

est obligatoire dans les 5 jours suivant la naissance.

Pour faciliter cette démarche, le Centre hospitalier envoie directement votre déclaration de naissance, ainsi que le livret de famille ou reconnaissance anticipée au service de l'État civil de la mairie de Lisieux.

Le jour de votre sortie, vous aurez à vous rendre à la mairie pour retirer les extraits d'actes de naissance.

Pensez à envoyer un exemplaire à:

- · La sécurité sociale
- La mutuelle
- La Caisse d'Allocations Familiales
- Votre employeur

Mairie de Lisieux 21 rue Henry CHERON 02 31 48 40 40

Ouverture:

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h



Votre séjour

La chambre

La maternité comprend 24 chambres seules et 4 chambres doubles, toutes équipées d'une salle de bain, de toilettes, et d'un coin nurserie.

Pour réaliser les soins de puéricultures de votre bébé (bain, changes, ...), les chambres sont équipées de meubles de puériculture. Par ailleurs, une nurserie est à votre disposition dans le service. Notre maternité est une maternité sans tabac et sans alcool: il est donc interdit de fumer dans les locaux, d'apporter et de consommer toute boisson alcoolisée. Lors de votre venue pour accoucher, vous devrez, vous-même ou la personne qui vous accompagne, faire enregistrer votre entrée auprès du bureau des entrées dans le hall d'accueil. La nuit, vous pourrez vous présenter directement au bloc obstétrical.

Vous devrez préciser à votre arrivée si vous souhaitez être en chambre seule, si cela n'a pas déjà été signalé lors de vos consultations.

Les repas

Horaires des repas:

- Petit-déjeuner : entre 8h00 et 8h30

- Déjeuner: 12h00 - Collation: 16h00 - Dîner: 19h00 Vous pourrez commander un repas accompagnant auprès du personnel soignant.

Merci de faire votre demande la veille pour le lendemain.



Chambre seule

Vous pouvez bénéficier d'une chambre seule. Celle-ci vous sera facturée 50€ par jour d'hospitalisation. De nombreuses mutuelles prennent en charge cette facturation: vous pouvez vous informer auprès de votre organisme mutualiste.

Si votre mutuelle ne prend en charge ou seulement partiellement le forfait chambre seule, vous devrez vous acquitter de l'intégralité de la somme due lors de votre sortie, auprès du bureau des entrées.

Pendant votre séjour en chambre seule, le papa ou une autre personne de votre choix peut rester auprès de vous ; un lit accompagnant est proposé, selon les possibilités du service. Nous vous invitons à le replier le matin pour faciliter la réalisation des soins.

Nous vous conseillons de ne pas garder avec vous d'objets de valeur.

Un coffre est à votre disposition à l'accueil de l'hôpital.

Les visites

La présence du conjoint est autorisée à toute heure hormis la nuit en cas de chambre double.

Veillez à limiter vos visites à deux personnes à la fois dans la chambre. Les visites sont libres entre 13h et 20h.

À l'entrée dans la chambre, il est conseillé de se frictionner les mains avec la solution hydro alcoolique. Dans un contexte épidémique sérieux, le service hygiène de l'hôpital et la direction peuvent être amenés à restreindre ou à suspendre les visites dans l'intérêt des mamans et des bébés.

Un photographe se déplace dans les chambres le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin (sans obligation).

Téléphone, télévision & Internet

Pour bénéficier du téléphone et de la télévision, vous pourrez vous adresser au bureau spécifique situé dans le hall d'accueil de l'hôpital.



BaBiBop

Une application internet présentant en tutoriels vidéos les soins, les conseils et les gestes autour de bébé.

L'application **mamaternite.babibop.fr** se décline en rubriques interactives ; chacune aborde un sujet spécifique des gestes et soins nécessaires au bien-être de votre bébé.



BaBiBop est personnalisée aux pratiques de votre maternité.

Si votre enfant a besoin d'un séjour en néonatalogie

Nous accueillons les bébés de notre maternité et des maternités périphériques (L'Aigle, Bernay).

Notre service prend en charge:

- les enfants nés prématurément à partir de 7 mois
- les bébés nés à terme présentant une pathologie à la naissance
- les bébés de moins d'un mois présentant une pathologie nécessitant une hospitalisation

Une démarche de soins de développement

Notre service de néonatologie s'inscrit dans une démarche de soins à l'écoute des besoins et du rythme de bébé et de sa famille : des soins individualisés. Nous sommes en cours de démarche I.H.A.B. (Initiative Hôpital Ami des Bébés) fondées sur 3 principes :

- Se centrer sur les besoins individuels du nouveau-né et de sa mère en incluant le père
- Assurer un environnement et un accompagnement qui permettent aux parents de prendre totalement leurs places de parents dès la naissance
- Travailler en équipe et en réseau pour assurer la continuité de l'accompagnement des parents.

Le service comprend différents secteurs selon les soins prodigués aux enfants :

- La salle de "réanimation"
- L'unité de néonatologie simple
- L'unité Kangourou qui permet à la maman de rester hospitalisée avec son enfant jusqu'à sa sortie
- Un salon des familles est à votre disposition, vous y trouverez un réfrigérateur et un four à micro-ondes si vous souhaitez vous y restaurer et vous y détendre
- Une Biberonnerie permet la préparation du lait 7 jours/ 7.

Au cours de votre séjour vous rencontrez l'équipe :

pédiatres, puéricultrices et infirmières, auxiliaires de puériculture et aides-soignantes, psychologue et assistante sociale.

Vous pouvez rencontrer aussi des personnes ressources sur :

- la douleur pédiatrique,
- l'allaitement maternel,
- l'addiction,
- le portage et le massage.

Vous parents, serez invités à participer aux soins de votre bébé dans le respect de votre projet de naissance. Dès sa naissance, vous pourrez le rassurer, le prendre peau contre peau, changer sa couche et prendre sa température. Par la suite, vous pourrez lui donner à boire, le baigner.



La chambre de votre bébé

En unité néonatologie, il peut être seul ou avec un autre enfant quand la chambre est double.

Il peut être installé dans un berceau mais aussi dans un berceau chauffant ou une couveuse pour y être réchauffé.

De nombreux appareils entourent votre bébé pour sa sécurité : moniteur cardio-respiratoire, pousse-seringue électrique...





En fonction de votre bébé et des soins prodigués, l'intensité lumineuse et sonore sera adaptée de façon à favoriser son développement. Il a besoin de dormir beaucoup, c'est pourquoi les stores sont souvent fermés: merci de respecter son sommeil.

En unité néonatologie, un lit d'appoint peut-être installé si vous souhaitez passer la nuit auprès de votre enfant ou vous reposer en journée, les repas sont à votre charge. En chambre double, un paravent peut vous être proposé pour préserver votre intimité.

L'unité Kangourou permet à maman et à bébé de rester ensemble, papa aussi s'il le souhaite. Chaque chambre est équipée d'un espace bébé et d'une douche et sanitaire, avec d'autres prestations hôtelières (restauration, fauteuil-lit pour papa, télévision...).







Les visites

Maman et Papa peuvent venir à tout moment, frères et sœurs sont acceptés accompagnés d'un des 2 parents.

- Lavage des mains obligatoire, dans le sas d'entrée
- Masque en cas de rhume ou de toux
- Application de solution hydro-alcoolique en entrant dans la chambre

En période hivernale en plus du lavage des mains obligatoire, le port de masque est obligatoire pour tous visiteurs.

Vous pouvez prendre des nouvelles de votre enfant 24h/24h. Ces informations ne sont données qu'au père ou à la mère de l'enfant. Vous donnerez vous-même des nouvelles à votre famille.

Toute autre visite auprès de votre bébé est possible : en votre présence, après accord avec l'équipe soignante, jusqu'à 20h (au maximum 2 personnes).

Seuls vous parents prenez votre enfant dans les bras.

Les personnes malades ne sont pas autorisées aux visites.

Pour votre sortie

En néonatalogie, les conseils de sortie adaptés à votre enfant vous sont délivrés individuellement.



Poste: 6206

Votre sortie

La durée du séjour est variable et sera adaptée en fonction de votre état de santé, et de celui de votre enfant. Le séjour peut durer entre 3 et 5 jours.

Les sorties se font tous les jours de préférence le matin. Par ailleurs, des sorties anticipées sont également possibles. Pour cela, la préparation en amont avec l'équipe médicale permettra la réalisation de votre projet de retour à domicile anticipé. Vous avez la possibilité d'un retour à domicile en bénéficiant du PRADO.

Suite à la maternité et néonatologie d'autres services peuvent vous apporter un soutien :

- PMI (Protection maternelle infantile)
- Association "Accueillir son enfant"
- Réseau "Petit deviendra grand"
- CAMPS (Centre d'Action Médico Psycho Sociale)





La visite post-natale

Nous vous recommandons une visite post-natale 6 à 8 semaines après l'accouchement. Elle peut être réalisée par votre médecin généraliste, votre sage-femme ou votre gynécologue. En cas de césarienne, il est préférable de consulter votre gynécologue.

Cette visite a pour objectif d'évaluer votre état de santé après l'accouchement, de répondre à vos éventuelles questions et de vous proposer une contraception adaptée à vos besoins et d'éventuelles séances de rééducation périnéale.

Qu'est ce que le PRADO?

Programme de Retour A DOmicile. Après la naissance de votre enfant, un conseiller de l'Assurance Maladie vous rend visite à la maternité pour vous proposer un accompagnement personnalisé à domicile, avec la visite, chez vous, de la sage-femme de votre choix.

L'ensemble de l'équipe de la maternité vous souhaite un bon retour, et reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Vos droits



Le consentement éclairé aux soins

Le principe: tout acte médical et tout traitement doit faire l'objet d'un consentement libre et éclairé de la part du patient. À cette fin, tout professionnel de santé, médecin ou autre, doit informer le patient des conséquences de ses choix et des risques éventuels des soins proposés.

- Cas particuliers:
- Lorsque la personne n'est pas en état d'exprimer sa volonté, la personne de confiance ou la famille ou, à défaut, un de ses proches doit être consulté préalablement.
- Le consentement du mineur ou du majeur sous tutelle doit être systématiquement recherché. Si le refus du traitement par la personne titulaire de l'autorité parentale, ou par le tuteur, ou un majeur sous tutelle, risque d'entraîner des conséquences graves pour la santé de la personne concernée, le médecin donne les soins indispensables.

Protection des personnes

Enfants mineurs

Toute intervention sur les enfants mineurs nécessite le consentement du détenteur de l'autorité parentale, sans pour autant renoncer au droit à la parole de l'enfant.

Majeurs protégés

Dans le cas où une altération des facultés mentales ou corporelles met une personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts, des mesures de protection peuvent être mises en œuvre conformément à la législation applicable pour la protection des majeurs incapables. Sur demande du médecin ou d'un proche, le juge des tutelles peut décider d'une mise sous protection.

De ce fait, avant toute intervention, il convient de recueillir le consentement du malade ou celui de son représentant légal.

Droit d'accès au dossier médical

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant. Il vous est possible d'accéder à ces informations, en faisant la demande auprès de la direction. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement.

Vous pouvez également consulter sur place votre dossier, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix. Les informations ainsi sollicitées ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de quarante-huit heures après votre demande mais elles doivent vous être communiquées au plus tard dans les huit jours. Si toutefois les informations datent de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois.

Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite. Si vous souhaitez obtenir copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les frais, limités au coût de reproduction (et d'envoi, si vous souhaitez un envoi à domicile) sont à votre charge.

Votre dossier médical est conservé pendant vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe. Si vous souhaitez en savoir plus sur les règles d'accessibilité à votre dossier médical, une fiche informative est à votre disposition aux différents points d'accueil. (cf. articles l.1111-7 et R.1111-2 à R.1111-9 du code de la santé publique)

Une fois le document rempli, il est à retourner à :

Service des relations avec les usagers Centre hospitalier de Lisieux

Nouvelles technologies

Selon les besoins, le médecin hospitalier qui vous soigne peut soumettre votre dossier à l'avis d'autres spécialistes régionaux ou nationaux par le biais des nouvelles technologies audiovisuelles et informatiques (télémédecine). Dans ce cas les échanges ne sont pas enregistrés. Votre médecin hospitalier vous tiendra informé de cette présentation et de ses conclusions.

Loi informatique et libertés

En application de l'arrêté du 22 juillet 1996 relatif au recueil et traitement des données d'activité médicale visées à l'article L710-6 du code de la santé publique, certains renseignements vous concernant, liés à votre séjour sont enregistrés informatiquement. Il vous est possible à tout moment de demander communication de ces données. Conformément à la déontologie médicale et aux dispositions de la loi « informatique et libertés », en particulier les articles 30 et 40 de la Loi du 6 janvier 1978, tout patient peut exercer ses droits d'accès et de rectification pour des raisons légitimes.

La partie administrative du dossier peut être consultée directement, la partie médicale du dossier sur demande faite au secrétariat médical du service d'hospitalisation ou de consultation. En application de cette loi vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur ces éléments pour des raisons légitimes, dans la limite des obligations légales.

La qualité de la prise en charge

une préoccupation quotidienne de nos équipes

Le centre hospitalier de Lisieux est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins dont les axes prioritaires portent sur :

- · La prise en charge médicamenteuse
- La mise en place de démarches qualité et d'évaluation des pratiques professionnelles dans les secteurs dits à risques (salles de naissance, cardiologie interventionnelle et imagerie interventionnelle)
- La poursuite de la démarche d'accréditation du laboratoire
- La prise en charge de la douleur
- · Le respect des droits des patients

En vue d'assurer des soins de qualité, l'établissement mène régulièrement des évaluations sur l'organisation et la qualité de la prise en charge des patients. Les résultats obtenus permettent de déterminer les améliorations à apporter. Par exemple, il mesure annuellement la qualité de la tenue des dossiers de ses patients* en participant à une évaluation nationale à partir d'indicateurs communs à tous les hôpitaux.

Le centre hospitalier est certifié par la Haute Autorité de Santé (HAS). C'est une procédure d'évaluation externe obligatoire qui intervient tous les quatre ans et qui a pour objectif l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. Les résultats des évaluations sont disponibles en différents points du centre hospitalier comme la maison des usagers et sur le site Internet de l'établissement où vous trouverez aussi le dernier rapport de la certification.

* Le dossier du patient recueille et conserve les informations administratives, médicales et paramédicales, enregistrées pour tout patient accueilli. Il assure la traçabilité des actions effectuées permettant ainsi de suivre et de comprendre le parcours hospitalier du patient.

Le Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)

Selon l'article L.1110-5 du code de la santé publique: «toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée. ». Ainsi le CLUD de l'établissement veille à améliorer la prise en charge de la douleur en coordonnant les actions de l'ensemble des services et en proposant des orientations adaptées aux situations. Il est composé de différents représentants médicaux et paramédicaux qui ont la charge, entre autres, d'élaborer des protocoles, procédures douleur et d'effectuer le suivi de leur mise en oeuvre.

Le Comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN)

À l'hôpital, le comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) est chargé de l'élaboration des programmes de surveillance et de prévention. Il suit et évalue leurs mises en œuvre. Son rapport annuel ainsi que les « scores hygiène » sont disponibles sur demande auprès du CLIN, à la maison des usagers et sur le site internet du Centre hospitalier.

Nous mettons tout en œuvre pour éviter que vous soyez victime d'une infection au cours de votre hospitalisation. Si vous êtes porteur d'une infection ou d'un germe particulier, on vous donnera des consignes spécifiques. Certaines mesures ont aussi pour objectif de vous protéger. Pour nous aider dans la lutte contre les infections, merci de respecter ces consignes. Dans tous les cas, une bonne hygiène des mains constitue le premier obstacle à la transmission des infections.

L'éthique dans les soins à l'hôpital

Soigner est un acte important qui requiert de la compétence technique, de la qualité humaine et une haute exigence éthique. Soigner, c'est partager l'intimité d'un être humain pour écouter sa souffrance et y apporter soulagement. Soigner c'est aussi respecter le patient, sa dignité, son autonomie.

Un comité d'éthique, composé de professionnels hospitaliers, mais aussi de personnalités aux compétences diverses (philosophe, juriste, représentant des usagers, représentant des cultes) a été constitué afin de réfléchir sur la manière de concilier au mieux, ces exigences. Au cas où vous seriez confronté à ce type de problème, il vous est possible de le porter à la connaissance du comité d'éthique du Centre hospitalier (par l'intermédiaire d'un courrier adressé à la Direction générale).

Le Comité de liaison alimentation nutrition (CLAN)

À l'hôpital, l'alimentation est à la fois un élément de qualité de l'accueil, mais aussi un soin à part entière qui contribue au confort et à la guérison du patient. Le comité liaison alimentation nutrition (CLAN) est un groupe pluridisciplinaire (médecins, soignants, diététicienne, personnels de restauration...). Il a vocation à participer par ses avis ou propositions à l'amélioration continue de la prise en charge nutritionnelle du patient et de la qualité de l'ensemble de la prestation alimentation nutrition.

Edstudire Tel: 02 40 00 98 98 - RCS B 330267733 - 100363 - 1019

La charte de l'enfant hospitalisé

- 1 L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.
- 2 Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.
- 3 On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela n'entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modes de faire propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.
- 4 Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.
- 5 On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au maximum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

- 6 Les enfants ne doivent pas être admis dans les services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives, adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.
- 7 L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.
- 8 L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.
- 9 L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.
- 10 L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toutes circonstances.

Les 12 recommandations



- 1. Adopter une politique d'accueil et d'accompagnement des nouveau-nés et de leur famille, formulée par écrit et systématiquement portée à la connaissance de tous les personnels soignants.
- 2. Donner à tous les personnels soignants les compétences nécessaires pour mettre en œuvre cette politique.
- 3. Informer toutes les femmes enceintes des avantages de l'allaitement au sein et de sa pratique, qu'elles soient suivies ou non dans l'établissement. Informer les femmes enceintes hospitalisées à risque d'accouchement prématuré ou de naissance d'un enfant malade des bénéfices de l'allaitement et de la conduite de la lactation et de l'allaitement
- 4. Placer le nouveau-né en peau à peau avec sa mère immédiatement à la naissance pendant au moins une heure et encourager la mère à reconnaître quand son bébé est prêt à téter, en proposant de l'aide si besoin. Pour le nouveau-né né avant 37 SA, il s'agit de maintenir une proximité maximale entre la mère et le nouveau-né, quand leur état médical le permet.
- 5. Indiquer aux mères qui allaitent comment pratiquer l'allaitement au sein et comment mettre en route et entretenir la lactation, même si elles se trouvent séparées de leur nouveau-né ou s'il ne peut pas téter. Donner aux mères qui n'allaitent pas des informations adaptées sur l'alimentation de leur nouveau-né.

- 6. Privilégier l'allaitement maternel exclusif en ne donnant aux nouveau-nés allaités aucun aliment ni aucune boisson autre que le lait maternel, sauf indication médicale. Privilégier le lait de la mère, donné cru chaque fois que possible, et privilégier le lait de lactarium si un complément est nécessaire.
- 7. Laisser le nouveau-né avec sa mère 24 heures sur 24. Favoriser la proximité de la mère et du bébé, privilégier le contact peau à peau et le considérer comme un soin.
- 8. Encourager l'alimentation «à la demande» de l'enfant. Observer le comportement de l'enfant prématuré et/ou malade pour déterminer sa capacité à téter. Proposer des stratégies permettant de progresser vers l'alimentation autonome.
- 9. Pour les bébés allaités, réserver l'usage des biberons et des sucettes aux situations particulières.
- 10. Identifier les associations de soutien à l'allaitement maternel et autres soutiens adaptés et leur adresser les mères dès leur sortie de l'établissement. Travailler en réseau.
- 11. Protéger les familles des pressions commerciales en respectant le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel
- 12. Pendant le travail et l'accouchement, adopter des pratiques susceptibles de favoriser le lien mère-enfant et un bon démarrage de l'allaitement.